

République Française

Département du Bas-Rhin



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 8 avril 2024**

Nombre de conseillers élus : 29      Conseillers en fonction : 26      Conseillers présents : 21 (3 procurations)

L'an 2024, le 8 avril à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Benfeld s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacky WOLFARTH, Maire, en session ordinaire. M. Martin GUNDELACH a été désigné secrétaire de la séance.

La commune ayant adopté la norme comptable M57, la note de synthèse relative aux points budgétaires, ainsi que les éléments relatifs au compte administratif et à la proposition de budget ont été adressés par voie électronique aux Conseillers municipaux le 26 mars 2024, conformément aux dispositions de l'article L 5217-10-4 du CGCT qui stipule que le projet de budget doit être transmis aux membres du Conseil Municipal au moins 12 jours avant le vote du budget.

Les convocations et l'ordre du jour ont été mailés le 2 avril 2024

**Membres présents :**

M. Jacky WOLFARTH	Mme Véronique BRUDER	M. Frédéric BARTHE
Mme Stéphanie GUIMIER	M. Christian SITTLER	M. Antony REIFF
M. Claude WEIL	M. Eric LACHMANN	Mme Gaëtane CHAUVIN
Mme Nathalie GARBACIAK	Mme Julie ROJDA	M. Martin GUNDELACH
M. Bruno LEFEBVRE	M. Eric HELBLING	M. Philippe WETZEL
Mme Florence SCHWARTZ	Mme Ellia FONTAINE	M. Richard BAUMERT
M. Jean Jacques KNOPF	Mme Séverine RAMSEYER	Mme Caroline RUDOLF

**Membres absents excusés :**

M. François LARDINAIS, Mme Sonia JEHL (procuration à M. le Maire), Mme Elsa ESTREICHER (procuration à Mme Florence SCHWARTZ), Mme Chantal WINTZ (procuration à Mme Véronique BRUDER), M. Vincent KALT.

**Assistait en outre :** M. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services.

**DCM29/02/2024      Renouvellement d'engagement à la certification forestière PEFC**

M. Jean Jacques KNOPF, Adjoint au Maire, rappelle que par délibération du 26 mars 2019, la Ville s'est engagée dans le système de certification PEFC.

La gestion forestière durable est une approche définie comme la gérance et l'utilisation des forêts et des terrains boisés, d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire actuellement et pour le futur les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes et qu'elles ne causent pas de préjudice aux autres écosystèmes.

Accusé de réception en préfecture  
067-216700286-20240408-DCM29-02-2024-DE  
Date de réception préfecture : 16/04/2024

Considérant la nécessité de gérer durablement la forêt au regard du changement climatique et des fonctions assurées par cet habitat,

considérant l'engagement de la Ville dans la démarche de certification PEFC depuis 2003,

considérant l'arrivée à échéance le 31 décembre 2023 de l'adhésion de la Ville au système de certification PEFC,

entendu les explications de de M. Jean Jacques KNOPF, Adjoint au Maire,

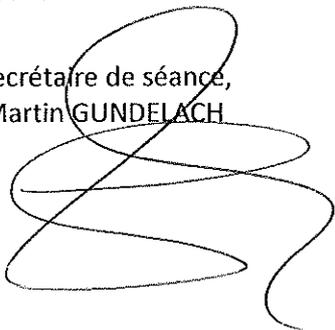
le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

décide de renouveler l'adhésion de la commune au PEFC pour une durée de cinq années et un coût de total de 120,26 € (20 € forfaitaire + 0,65 € par hectare de forêt).

Adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance,  
M. Martin GUNDELACH



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,  
Jacky WOLFARTH.

